

Mémoire présenté dans le cadre du chantier sur l'offre de formation collégiale

Août 2013

Université 
de Montréal

Préambule	3
1. Assurer une meilleure concertation entre les collèges et les universités, afin de favoriser une adéquation optimale entre l'accès à l'enseignement supérieur, les parcours académiques et l'insertion professionnelle.....	3
2. Développer un meilleur arrimage académique avec les collèges	4
3. Créer les conditions favorables à l'émergence des collaborations universités-collèges en recherche.....	8
4. Bonifier le programme de collaboration universités-collèges du Ministère.....	9
5. Mener une réflexion spécifiquement montréalaise portant sur l'accès à l'enseignement supérieur, le continuum des parcours académiques et de l'insertion professionnelle	10
6. Inclure les collèges dans la réflexion sur la mise en place du Conseil.....	11
Conclusion	11

Préambule

À l'occasion du Sommet sur l'enseignement supérieur, qui s'est déroulé en février 2013, le gouvernement du Québec a décidé de créer un Chantier de réflexion sur l'optimisation de l'offre de formation au collégial dans le but d'assurer l'accessibilité aux études collégiales sur tout le territoire québécois, et de favoriser la complémentarité de l'offre de formation. Le gouvernement souhaitait également amorcer la discussion autour d'un « programme d'arrimage pour encourager les collaborations entre les collèges et les universités quant à l'enseignement, à la recherche et aux services aux collectivités »¹. Cette réflexion doit se faire en étroite relation avec celle qui est actuellement en cours dans la foulée de la création d'un Conseil national des universités, afin d'optimiser de façon concertée les liens entre les ordres d'enseignement supérieur.

Ce mémoire présente six volets qui sont importants selon nous pour la réflexion portant sur les collaborations entre les collèges et les universités.

1. Assurer une meilleure concertation entre les collèges et les universités, afin de favoriser une adéquation optimale entre l'accès à l'enseignement supérieur, les parcours académiques et l'insertion professionnelle

Tous conviennent que l'enseignement postsecondaire devra relever, au cours des prochaines années, des défis importants dont deux sont majeurs. Le premier consiste à poursuivre les efforts pour encourager **l'accès et la persévérance aux études**. Le second vise à favoriser la **formation d'une main-d'œuvre qualifiée** et adaptée aux besoins actuels et futurs de la société et ce, dans toutes ses composantes, tant communautaire que professionnelle, économique ou institutionnelle.

Les connaissances de pointe qui émergent des universités doivent être beaucoup plus étroitement arrimées avec la formation offerte au niveau collégial. Elles devraient aussi faire l'objet d'une articulation plus étroite entre les institutions d'enseignement et les différents secteurs sociaux et économiques.

Pour aborder l'offre de formation des établissements en enseignement postsecondaire, il est nécessaire de tenir compte autant des dimensions individuelles qu'institutionnelles et sociales. Il est aussi nécessaire d'insister sur le fait que l'offre de formation des établissements scolaires ne relève pas uniquement de la formation initiale, mais aussi, et de plus en plus, de la **formation**

¹ *L'Enseignement supérieur pour tous. S'engager ensemble vers une société du savoir, Cahier du participant. Sommet sur l'enseignement supérieur. 25-26 février 2013, p.11.*

continue. L'avenir de l'éducation postsecondaire doit tenir compte des besoins d'apprentissage tout au long de la vie et ce, dans des domaines très variés.

Les parcours étudiants ont bien changé depuis quelques années et près des deux tiers des étudiants qui entrent à l'université, soit n'ont pas terminé leur parcours collégial, soit ont pris un temps d'arrêt plus ou moins long avant cette entrée. Près de 50% des étudiants qui entrent dans les programmes d'études sont admis sur la base universitaire. Ces voies d'accès à l'ordre universitaire sont bien différentes du parcours linéaire initialement prévu lors de la création des CEGEPS et ont mené au développement de continuums de transition qui sont de plus en plus fréquentés. Les deux ordres d'enseignement doivent tenir compte de ces parcours et s'ajuster en conséquence, et ce, dans le respect de leur autonomie et de leurs spécificités respectives.

2. Développer un meilleur arrimage académique avec les collèges

Après plus de 40 ans de cohabitation collèges-universités, il nous semble important d'aller plus loin dans l'arrimage pédagogique entre les deux ordres d'enseignement et ce, en prenant exemple sur les développements de DEC -BACC nombreux, dont celui en Sciences infirmières. Les arrimages développés jusqu'à ce jour sont très majoritairement dans les filières collégiales techniques. Nous suggérons qu'une réflexion pourrait s'enclencher au niveau des arrimages pré-universitaires/ universitaires. Pour développer des stratégies efficaces d'arrimage pédagogique avec les collèges, les universités devraient prioriser les actions suivantes :

- **Élaborer, conjointement avec certains programmes pré-universitaires collégiaux, des continuums de formation harmonisés permettant l'amélioration de la préparation et la transition des étudiants des collèges aux études universitaires.**

Cette action devrait parfois impliquer un rehaussement des formations universitaires de premier cycle ou, le cas échéant, de reconnaissance d'acquis théoriques de contenus de cours entre les deux ordres d'enseignement. Autrement dit, un étudiant ne devrait jamais avoir à suivre deux fois les mêmes contenus de cours, ce qui arrive malheureusement et qui décourage certains étudiants, voire même en fait décrocher. À l'opposé, ne faudrait-il pas aussi être attentif au bon niveau de préparation des étudiants pour certains programmes universitaires pour lesquels les universités sont quelquefois obligées d'exiger une mise à niveau avant l'entrée officielle dans le programme ?

Voilà des questions d'arrimage pédagogique très importantes pour le succès d'une transition réussie entre le collège et l'université. Nous convenons que ces arrimages doivent se penser et se réaliser en respectant l'autonomie de chaque ordre d'enseignement, mais celle-ci, non

négociable selon nous, doit se faire aussi en toute optimisation des parcours étudiants et de leurs niveaux de compétences acquises à l'entrée dans un programme d'études.

- **Accroître l'information et l'animation sur les programmes d'études**

Il est important de faire connaître les programmes d'études universitaires aux étudiants du secondaire et du collégial, les habiletés requises pour y accéder, les fonctions de travail et les débouchés du marché du travail liés à ces programmes. L'UdeM entend contribuer au développement de la motivation et des aspirations des étudiants à entreprendre des études postsecondaires, à leur orientation en leur ouvrant des horizons professionnels et, finalement, au soutien de leur choix de programme et de carrière.

Le volet «Animation» de l'UdeM vise à placer les étudiants des ordres secondaire et collégial en situation d'observation directe ou de pratique de terrain afin de leur permettre de découvrir une représentation plus précise des programmes ou des professions qu'ils visent. Les activités de ce volet peuvent permettre aux étudiants de renforcer des apprentissages acquis, de se familiariser avec les études de l'ordre supérieur ainsi que de consolider leur orientation professionnelle.

- **Soutenir les efforts pour que les universités développent, avec les collèges, des modalités d'accueil et d'intégration pérennes et performantes en particulier pour les clientèles émergentes**

Depuis quelques années, suite aux efforts importants que le MELS a consentis dans les écoles primaires et secondaires, de nouvelles clientèles dites **émergentes** fréquentent de plus en plus les collèges et les universités. Ces clientèles, typiquement dyslexiques, en troubles d'apprentissage ou de santé mentale, nécessitent des accommodements que les institutions d'enseignement ont développé au fil des ans, non sans difficulté, tant pour les étudiants visés que pour les enseignants et les directions. Conscientes des enjeux, l'UdeM, avec quelques partenaires universitaires et collégiaux (le Cégep du Vieux-Montréal, le Cégep Montmorency et l'UQAM), ont développé un modèle d'intégration qui vise à faciliter la **transition** des clientèles dites émergentes du niveau collégial au niveau universitaire, à identifier, harmoniser et consolider les meilleures pratiques en appui à leurs études et, finalement, à développer le soutien pédagogique approprié. Ce projet novateur, qui soutient l'intégration réussie des clientèles dites émergentes, aura permis d'élaborer un cadre de référence durable pour structurer les interventions à travers les réseaux d'enseignement supérieur. L'UdeM souhaite poursuivre ces travaux afin d'établir les meilleures pratiques de soutien ou d'accommodements offertes aux étudiants en situation de handicap et aussi afin de répondre aux préoccupations des enseignants en les soutenant pour qu'ils soient en mesure de mieux faire face aux besoins des populations émergentes.

Nous estimons que cette question d'intégration des clientèles émergentes devra rapidement faire l'objet d'une **réflexion à l'échelle nationale**. Nous invitons le gouvernement à réfléchir aux

mesures de soutien qu'il pourrait accorder aux institutions afin que celles-ci puissent atteindre leurs objectifs en matière d'accueil et d'intégration des clientèles dites émergentes, ce qui exige un investissement important en ressources financières et humaines. Ces mesures devront être intégrées dans des bases budgétaires pérennes et ainsi démontrer la volonté gouvernementale non équivoque de soutenir l'accessibilité, la rétention et la diplomation de ces clientèles aux études supérieures.

- **Intégrer les collèges à la réflexion portant sur le soutien à la réussite aux études.**

Toute stratégie visant l'accessibilité aux études doit nécessairement être accompagnée par une action énergique et concertée pour la réussite des étudiants. L'Université de Montréal travaille déjà à l'élaboration d'un plan d'intervention intégré en matière de réussite des études au 1^{er} cycle. Ce plan intègre des actions visant l'implication de toute la communauté universitaire (la direction, unités de services, enseignants et étudiants). L'idée maîtresse de ce plan repose sur la conviction que la réussite concerne tous les acteurs de l'activité universitaire. D'autre part, parce que le parcours d'études est un continuum qui dépasse le cadre strict de l'université, le plan de réussite sur lequel nous travaillons tiendra compte du passage et de la transition du collège à l'université ainsi que la poursuite des études aux cycles supérieurs et l'intégration réussie sur le marché du travail. Dans ce contexte il serait intéressant d'établir une collaboration avec les partenaires des collèges qui sont engagés dans la même réflexion et qui sont tous dotés eux-mêmes de plans de réussite. Nous sommes fortement convaincus de pouvoir ainsi assurer une meilleure cohérence dans le choix de nos actions stratégiques.

- **Établir une admission conditionnelle unique collèges-universités**

L'UdeM propose de soutenir des projets pilotes qui consisteraient à offrir un guichet d'admission unique pour un cheminement interordre dans certains programmes choisis, particulièrement ceux de filières en sciences. Ce modèle proposé pourrait avoir un impact des plus structurants sur l'attraction et la rétention des étudiants, à la fois québécois et internationaux.

En effet, au moment de l'admission dans un parcours spécifique de DEC pré-universitaire d'un collège partenaire, et moyennant le respect des critères d'admission prévus par l'université dans cette entente, un étudiant pourrait de facto être admis dans un ou des programmes ciblés à l'Université de Montréal. Vers la fin de ses études collégiales, il préciserait son choix de programme universitaire. Il s'agirait d'un encadrement particulier d'étudiants de quelques programmes, particulièrement en sciences, en vue de créer un parcours académique à portée élargie, durable et structurant. Ce modèle pourrait aussi être particulièrement intéressant pour favoriser le passage des étudiants du secteur anglophone dans une université francophone. Au terme de leurs études universitaires, ces derniers seraient bilingues, ce qui leur permettrait d'occuper des emplois au Québec dans des disciplines où des pénuries sont prévues ou déjà présentes.

Les étudiants internationaux qui sont admis dans les collèges, y compris et surtout des collèges anglophones, pourraient avoir également accès à ce parcours académique novateur. Depuis quelques années, le phénomène de l'internationalisation des études prend de l'ampleur et s'intensifie rapidement. En effet, depuis 1975, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) indique que le nombre d'étudiants scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants augmente sans cesse². Au Canada, nous accueillons 4 % des étudiants internationaux dans le monde. Ce modèle permettrait d'attirer et d'accueillir davantage d'étudiants internationaux, ce qui contribuerait, par exemple, à diminuer les effets de la pénurie prévue de main-d'œuvre qualifiée, et à combler une partie du déficit démographique. La formule que nous proposons pourrait jouer un rôle majeur dans la capacité d'attraction et de rétention de ces étudiants jusqu'à la fin du processus et, ultimement, convaincre plusieurs d'entre eux de s'installer au Québec pour rejoindre la population active spécialisée tout en étant bien intégrés à la communauté francophone.

- **Accroître l'accessibilité et la viabilité de l'offre de formation technique en région**

Avec la baisse démographique et l'exode des jeunes des régions, un nombre de plus en plus grand de programmes techniques en région se situent maintenant sous le seuil de viabilité. Ces facteurs étant structurels plutôt que contextuels, la situation n'est pas appelée à s'améliorer. Cela exerce une pression importante sur les collèges des régions et touche de manière plus aiguë certaines régions (comme la Gaspésie). Les programmes qui restent souffrent de problèmes de vitalité (perte de ressources, diminution du nombre d'enseignants). Les projets « Cégeps en réseau (auquel a participé l'Université de Montréal) et écoles éloignées réseau » ont démontré qu'il était possible de recourir aux TIC et à certaines technologies de formation à distance pour pallier aux problématiques de vitalité et de viabilité des programmes techniques en région. La création de programmes réseau, associée à un calendrier scolaire partiellement uniformisé, et à une formation adéquate du personnel enseignant, constitue une voie forte prometteuse pour non seulement maintenir l'offre de programmes techniques en région, mais aussi pour en améliorer sa qualité, les collèges pouvant se voir offrir la possibilité de participer à un consortium réseau. Cette voie permettrait de réduire les efforts de rationalisation de la carte des programmes tout en préservant une offre de qualité. Elle serait nettement meilleure que la course au recrutement de nouvelles clientèles étudiantes, qui peut faire des gagnants dans certaines régions, mais qui est vouée à l'échec au plan de l'ensemble du réseau à moins d'amener une plus grande proportion d'étudiants aux études postsecondaires.

Par ses compétences dans les domaines des technologies éducatives, des formations à distance et des innovations pédagogiques, l'UdeM est en mesure de participer au maintien d'étudiants collégiaux en régions éloignées, dans des programmes de formation essentiels à la vitalité de ces régions.

² OCDE (2011) *Regard sur l'éducation 2011 : les indicateurs de l'OCDE. Image (Rochester, N.Y.)*. Éditions OCDE.

3. Créer les conditions favorables à l'émergence des collaborations universités-collèges en recherche

Les universités ont pour objet l'enseignement supérieur et la recherche. C'est ce lien entre la formation et la recherche qui leur confère leur caractère unique et distinct. À travers l'accomplissement de leurs missions d'enseignement et de recherche, les universités reconnaissent également l'opportunité de continuer à accroître les services aux collectivités. Toujours dans le cadre de leurs missions d'enseignement, et surtout de recherche, les universités peuvent compter sur la collaboration de nombreux partenaires issus des milieux universitaires, collégiaux, public, privé et communautaire, afin de faire avancer la connaissance et contribuer significativement au rayonnement du Québec dans le monde. Nous estimons que cette synergie est importante afin que la recherche ne se développe pas en silo, mais bien en lien avec l'ensemble de l'écosystème d'innovation qu'il soit technologique, économique, social ou culturel.

En avril 2013, le Comité de la recherche de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) explique, dans le cadre d'une réflexion portant sur les collaborations de recherche entre les ordres d'enseignement universitaire et collégial : « À travers les années, les universités ont établi de solides relations de collaboration avec les établissements collégiaux sur le plan de l'enseignement (notamment par la création de programmes de DEC-Baccalauréat intégrés), ainsi que sur le plan de la recherche, particulièrement par l'intermédiaire des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) »³.

Le document de la CRÉPUQ présente aussi des considérations préalables au développement des collaborations fructueuses de recherche entre les deux ordres d'enseignement. Ces considérations sont les suivantes : « complémentarité et approche systémique », « poursuite de l'excellence », « formation d'une relève scientifique », « nécessité d'un réinvestissement », et « équité de traitement ». Le fait de présenter, en préparation du Sommet de l'enseignement supérieur, trois pistes d'action qui permettraient de consolider ces collaborations de recherche, montre toute la vitalité qui anime les liens entre les collèges et les universités, la place que le milieu collégial occupe dans les activités de recherche au Québec et, surtout, la volonté du milieu universitaire de mieux structurer et de consolider ces collaborations. Ces pistes d'action proposent de tracer un portrait exhaustif des collaborations de recherche entre les ordres d'enseignement universitaire et collégial et de cibler les meilleures pratiques dans ce domaine; renforcer les collaborations en recherche orientée entre les universités, les CCTT et/ou les

³ CRÉPUQ, « Réflexion du Comité de la recherche de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) concernant les collaborations de recherche entre les ordres d'enseignement universitaire et collégial », avril 2013, p. 1-3

collèges, enfin, favoriser l'intégration des chercheurs collégiaux au sein des regroupements de recherche existants⁴.

L'Université de Montréal estime que les collaborations interordres en recherche seraient grandement favorisées par l'application de ces mesures, tout en soulignant l'importance de la mission recherche et de son autonomie au niveau universitaire.

4. Bonifier le programme de collaboration universités-collèges du Ministère

L'Université de Montréal considère que ce programme ministériel, créé il y a quelques années, a permis d'accroître très significativement la synergie entre les deux ordres d'enseignement. Ce programme connaît un succès sans précédent dans l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur. Les résultats, certainement en ce qui concerne les projets dans lesquels l'UdeM a été partenaire, montrent sans l'ombre d'un doute l'importance, non seulement de conserver ce programme, mais aussi de le bonifier de façon significative. Ce serait là une façon structurante, pérenne et efficace d'arrimer beaucoup mieux les deux ordres d'enseignement.

Depuis 2008, l'Université de Montréal a participé à 11 projets de collaboration avec plus de 13 partenaires des milieux collégiaux et universitaires. Ces projets novateurs ont eu des retombées importantes dans une très large variété de sphères que ce soit :

- en permettant aux étudiants des programmes de techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques de concevoir des appareils respectant et même dépassant les standards de fabrication du marché ;
- en développant un modèle d'intégration des clientèles émergentes qui permet d'assurer dans le milieu universitaire la continuité des services offerts au collégial ;
- en créant un laboratoire de simulation où l'environnement de travail du personnel paramédical en soins primaires et en soins avancés sera recréé ;
- en créant un site Web interactif sur les carrières en sciences ;
- en transférant des connaissances vers les entreprises spécialisées dans la création artistique circassienne ;
- etc., pour ne nommer que ces exemples.

De manière générale, ces projets ont permis de :

- Comprendre davantage les réalités de chacun des ordres d'enseignement et des établissements participants ;
- Donner une occasion de mises en commun des ressources et des expertises ;
- Valoriser des connaissances et des expertises ;

⁴ *Ibid.*

- Développer des outils et des lieux d'expérimentation ;
- Comprendre davantage les enjeux régionaux ;
- Diffuser de meilleures pratiques et de partage avec la communauté élargie ;
- Produire des statistiques et des indicateurs permettant aux partenaires de prendre, de manière durable, les meilleures décisions pédagogiques ;
- Améliorer le taux de passage collégial-université dans certains programmes de sciences en provenance des institutions partenaires ;
- Accroître les collaborations institutionnelles en marge des projets financés.

Nous sommes persuadés que l'arrimage entre les universités et les collèges est générateur d'une plus grande synergie dont les milieux peuvent profiter par les expertises complémentaires des deux paliers d'enseignement. Cet arrimage s'inscrit tout naturellement dans chacun des volets de la mission des universités et des collèges. L'UdeM supporte la poursuite de ce support financier gouvernemental visant à accroître cette synergie, tout en respectant l'autonomie respective des deux ordres d'enseignement.

5. Mener une réflexion spécifiquement montréalaise portant sur l'accès à l'enseignement supérieur, le continuum des parcours académiques et de l'insertion professionnelle

La région de Montréal a besoin d'une sérieuse réflexion sur ces aspects. Consciente de cette réalité urgente, l'Université de Montréal mène, en collaboration avec quelques partenaires (UQAM, Cégep du Vieux-Montréal et Cégep de Bois-de-Boulogne), un projet d'envergure, **l'Observatoire régional montréalais sur l'enseignement supérieur (ORMES)**, un projet interordre financé par le MESRST. L'ORMES se donne pour objectif d'identifier les indicateurs qui permettent d'orienter le développement de l'enseignement supérieur adapté de manière à mieux répondre aux besoins de la population et des employeurs du territoire montréalais.

Dans le but de réfléchir à cette question importante, l'ORMES prévoit également s'associer au *Regroupement des collèges du Montréal métropolitain* pour organiser, au printemps 2014, un colloque spécifique portant sur les enjeux montréalais de l'offre de formation. Ce colloque régional comblera un besoin pressant de réflexion sur l'enseignement supérieur à Montréal.

6. Inclure les collèges dans la réflexion sur la mise en place du Conseil

La création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les consultations récentes effectuées dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur ont mis en évidence l'importance des liens qui unissent les collèges et les universités québécoises. Ces deux catégories d'institutions constituent d'ailleurs l'architecture même de ce qu'est le réseau d'enseignement supérieur au Québec. Dans une optique de coordination et de facilitation, plusieurs éléments pourraient militer en faveur de la création, non pas d'un Conseil national des universités (CNU), mais plutôt d'un **Conseil national de l'enseignement supérieur (CNES)**. La fluidité du passage des étudiants entre le niveau collégial et l'universitaire, que ce soit pour les programmes pré-universitaires ou par le biais de passerelles entre la formation technique et le baccalauréat spécialisé, en est l'illustration la plus éloquente. L'importance d'établir des voies de communication et de mettre en place des programmes communs visant à répondre aux besoins de clientèles particulières en est une autre. Enfin, le développement de la recherche et la mise en place des centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT) au cours des dernières années militent également en faveur de l'inclusion des collèges dans la mise en place d'une structure qui aurait pour mandat d'assurer, entre autres, la cohésion du système d'enseignement supérieur au Québec.

L'Université de Montréal estime que la création d'un tel Conseil pourrait se faire tout en respectant les prérogatives, les spécificités et les valeurs propres aux universités et aux collèges. Le mandat du Conseil des universités pourrait alors être élargi pour y inclure les spécificités propres au réseau collégial en matière de coordination et de qualité de la formation et de développement de la recherche.

Conclusion

La communauté de l'Université de Montréal reconnaît l'importance des liens qui unissent les collèges et les universités québécoises. C'est en ce sens qu'elle propose dans ce mémoire quelques pistes qui, nous l'espérons, auront une écoute attentive du gouvernement.

Principalement, nous proposons :

- de favoriser l'adéquation optimale entre l'accès aux études supérieures, les parcours académiques et l'insertion sur le marché du travail, en tout respect de l'autonomie des collèges et des universités ;
- d'accroître l'information et l'animation sur les programmes d'études ;
- d'élaborer des continuums de formation harmonisés, même entre DÉC pré-universitaires et baccalauréats, afin d'optimiser les transitions entre les deux ordres d'enseignement ;

- de porter une attention particulière, et d'ouvrir un dialogue national, portant sur les clientèles émergentes aux études post-secondaires ;
- de travailler avec les collèges pour développer une réflexion conjointe sur la réussite aux études ;
- de créer, pour certains parcours et pour des clientèles internationales, des admissions uniques dans le cadre de projets pilotes spécifiques, surtout au DÉC pré-universitaire, faisant l'objet d'ententes entre une université et un collègue ;
- d'accroître, avec l'aide des experts pédagogiques collégiaux et universitaires, l'accessibilité et la viabilité de la formation technique en région ;
- de créer les conditions favorables à de meilleures collaborations collèges-universités en recherche ;
- de pérenniser et de bonifier les programmes de collaborations universités-collèges ;
- de mener une réflexion régionale sur l'enseignement post-secondaire montréalais ;
- d'inclure les collèges dans un futur Conseil national de l'enseignement supérieur.

L'Université de Montréal demeure à la disposition du président du **Chantier sur l'offre de formation collégiale** pour discussion.